

Compte rendu Conseil Communautaire Séance du 28 Septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre à 18 h 00, Salle des Fêtes « La Palun », 26170 BUIS LES BARONNIES, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Thierry DAYRE, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 22 septembre 2021.
Nombre de membres en exercice : 97 titulaires – 61 suppléants
Présents ce jour : 58 Présents : 12 Pouvoirs

Le Président ayant constaté la présence de 58 délégués dont 70 voix délibératives, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Etaient présents :

L. AICARDI – A. AMOURDEDIEU – F. BARBANSON – C. BAS – S. BERNARD – J. BOMPARD – M. BOTTINI P. CAHN – C. CARRERE – C. CHAMBON – P. CIRER-METHEL A. CLEMENT – P. COMBES – D. CONIL – C. CORNILLAC – T. DAYRE – S. DECONINCK - JL. DESSALES – A. DONZE – S. DUPOUX – J. DUQUESNOY – L. ESTEVE – A. FAREL A. FEUILLAS – L. FOUGERAS – J. GARCIA – S. GARNERO – M. GREGOIRE – Y. GRONCHI F. GROSS – J. HAÏM – M. HAMARD – A. LABROT – JM. LAGET – P. LANTHEAUME – P. LEDESERT – N. MACIPE – M. VINCENT – MP. MONIER – JJ. MONPEYSSSEN – A. NICOLAS – G. NELH – JM. PELACUER – A. PENIGAUT – R. PEYRON – N. RANCON – E. RICHARD – P. ROCHAS – D. ROUSSELLE C. ROUSSIN - S. ROUSTAN – MT. CHAUVET C. RUYSSCHAERT – O. SALIN – C. TEULADE – M. TREMORI – R. VIARSAC.

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. BREDY a donné pouvoir à P. ROCHAS – S. BOREL a donné pouvoir à O. SALIN – F. BOUNIN a donné pouvoir à C. CARRERE – T. TATONI a donné pouvoir à R. VAIRSAC -MC. LAURENT a donné pouvoir à R. VIARSAC – A. LOUPIAS a donné pouvoir à A. AMOURDEDIEU – I. TEISSIERE a donné pouvoir à A. AMOURDEDIEU – V. CHAUVET a donné pouvoir à J. PELACUER – C. SOMAGLINO a donné pouvoir à MP MONIER – O. PILOZ a donné pouvoir à P. LANTHEAUME – J. FERNANDES a donné pouvoir à N.RANCON – M. BERGER-SABATIER a donné pouvoir à JJ. MONPEYSSSEN ;

Étaient excusés :

G. TRUPHEMUS – M. QUARLIN

Marie Pierre MONIER, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle a accepté ;

Assistaient également à la Séance :

M . Nicolas GIRARD	Président d'Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale
Mme Aurélie PERRIN	Directrice Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale
M. Nicolas KRUGLER	Directeur Général des Services de la CCBDP

ORDRE DU JOUR :

Administration Générale

112- 2021 Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2021

113- 2021 Mise à disposition de bureaux aux partenaires de la Ccbdp

Marchés Publics

114- 2021 Signature du marché relatif aux vérifications réglementaires des installations et des matériels en ERP et ERT

Communication

115- 2021 Attribution de subventions aux amicales des Sapeurs-Pompiers du territoire des Baronnies Provençales

Ressources Humaines

116- 2021 Création d'un poste permanent à temps complet de Responsable du Pôle d'Aménagement

117- 2021 Création d'un poste non permanent à temps complet de chargé(e) de missions Habitat et Mobilité

118- 2021 Contrat d'apprentissage

Finances

119- 2021 Budget général : décision modificative n°4

Transport

120- 2021 Plan de financement d'investissement dans le programme prévisionnel pluriannuel du Parc naturel régional des Baronnies provençales

121- 2021 Convention de délégation de compétence pour l'organisation des services de mobilités actives sur le territoire de la communauté de communes des Baronnies en Drôme provençale

Transition Ecologique

122- 2021 Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires

ZAE

123- 2021 ZAE du grand Tilleul : Acquisition et cession du lot 11

Economie

124- 2021 Exonération 2022 pour les commerces situés en Zone de revitalisation des commerces en milieu rural (ZORCOMIR)

125- 2021 Aide à l'immobilier d'entreprises : salaison de l'Ouvèze

126- 2021 Aide à l'immobilier d'entreprises : Brasserie des tilleuls

Tourisme

127- 2021 Adhésion à la Fédération des Villes Françaises Oléicoles (FEVIFO)

Aire d'accueil des gens du voyage

128- 2021 Convention de gestion de l'Aire d'Accueil des gens du voyage

Rajout à l'ordre du jour :

Délibération 129_2021 GEMAPI

GEMAPI

129-2021 Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Büech et de ses Affluents : Approbation des modifications statutaires

Social

130.- 2021 Convention de passage Hôpital de Buis/CCBDP – Autorisant les élèves à accéder au Gymnase intercommunal par une passerelle traversant l'enceinte de l'hôpital local.

Petite Enfance

131.-2021 Demande Subvention construction d'un équipement Etablissement d'Accueil du Jeune enfant à Buis les Baronnies

Animation Territoriale

132.- 2021 Attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association Frénésie pour la 4ème édition du Local Musique Festival à Mirabel-Aux-Baronnies.

Jeunesse

132- 2021 Signature d'une convention avec le Collège Henri Barbusse encadrant de l'équipe du Service d'Accompagnement Socio- éducatif

133- 2021 Signatures des conventions avec la Cité Scolaire Barjavel – Roumanille (collège et lycée) de Nyons et le collège Henri Barbusse de Buis-Les-Baronnies, relatives à l'intervention de l'équipe du Service d'Accompagnement Socio-éducatif

134- 2021 Détermination du montant de la participation financière maximum de la CCBDP versée à l'Espace Social et Culturel du Diois pour le fonctionnement de l'ALSH de la Vallée de l'Oule au titre de l'année 2021

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur(e) : Nadia MACIPE

Administration Générale

112. - 2021 Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 29 Juin 2021.

Décision adoptée à l'unanimité

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur(e) : Nadia MACIPE

Administration Générale

113 - 2021 Mise à disposition de bureaux aux partenaires de la Ccbbp

Le Conseil Communautaire décide de :

METTRE à disposition de ses partenaires un bureau situé 38 boulevard Aristide Briand -26170 Buis les Baronnies pendant les travaux de réhabilitation de l'annexe

PRECISE que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit pour une durée d'un an, susceptible d'être renouvelée

AUTORISE le Président a signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur(e) : Nadia MACIPE

Marchés Publics

114 - 2021

Signature du marché relatif aux vérifications réglementaires des installations et des matériels en ERP et ERT

Suite à la mise en concurrence, 12 candidats ont retiré le dossier de consultation et 2 offres ont été déposées.

La Commission Projets Marchés s'est réunie le 14/09/2021 et propose, au regard des critères de jugement des offres précisés à l'article 7.2 du règlement de la consultation (valeur technique 60% et prix des prestations 40%) et au vu de l'analyse des offres, d'attribuer le marché à QUALICONSULT EXPLOITATION SAS pour un montant estimatif annuel de 24 458 € HT. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

Le présent marché est conclu pour une durée ferme d'une année renouvelable trois fois d'une année (soit une durée totale de 4 ans).

Il est donc proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer et notifier le marché à l'attributaire nommé ci-dessus.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ la proposition de la SAS QUALICONSULT EXPLOITATION conformément au rapport d'analyse des offres présenté à la Commission Projet Marché

AUTORISE le Président à notifier le marché et à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à L'unanimité

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur(e) : Nadia MACIPE

Communication

115 - 2021

Attribution de subventions aux amicales des Sapeurs-Pompiers du territoire des Baronnies Provençales

Amicale des Sapeurs-Pompiers de Rémuzat	Daniel	VIGNES	CIS REMUZAT	26510	REMUZAT
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Montbrun-les Bains	Tom	MOISA	Quartier Blancarde	26570	MONTBRUN-les-BAINS
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Mirabel	Thomas	QUINTRE	Quartier Le Clos	26110	Mirabel-aux-Baronnies
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint Maurice	Yoann	SERRET	Quartier Le Jas	26110	Saint-Maurice-sur-Eygues

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une subvention de 100 € aux Amicales des Sapeurs-Pompiers

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Décision adoptée à la Majorité (dont 1 Opposition N. RANCON – 1 Abstention S. DUPOUX)

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur(e) : RUYSSCHAERT Christelle

Ressources Humaines

116 - 2021 Création d'un poste permanent à temps complet de Responsable du Pôle d'Aménagement

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste permanent à temps complet (35h00) de catégorie A à compter du 28 septembre 2021.

FIXE la rémunération suivant l'échelle des attachés territoriaux (catégorie A).

INSCRIT au budget 2021 les crédits nécessaires.

HABILITE l'autorité territoriale à recruter l'agent pour pourvoir à cet emploi.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteuse : Christelle RUYSSCHAERT

Ressources Humaines

117 - 2021 Création d'un poste non permanent à temps complet de chargé(e) de missions Habitat et Mobilité

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer le poste non permanent de chargé(e) de missions à temps complet (35h00) à compter du 1^{er} octobre 2021 pour une durée d'un an renouvelable.

FIXE la rémunération suivant l'échelle des attachés territoriaux (catégorie A).

INSCRIT au budget 2021 les crédits nécessaires.

HABILITE l'autorité territoriale à recruter l'agent pour pourvoir à cet emploi.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à la Majorité (dont 2 Oppositions N. RANCON – J. FERNANDES)

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteuse : Nadia MACIPE

Ressources Humaines

118 - 2021 Contrat d'apprentissage

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de recourir au contrat d'apprentissage selon le tableau établi ci-dessus.

INSCRIT au budget 2021 les crédits nécessaires.

HABILITE l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un ou plusieurs apprentis conformément au tableau ci-dessus.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur(e) : Nadia MACIPE

Finances

119 - 2021 Budget général : décision modificative n°4

1- Acquisition du logiciel ADS

Le Président propose de réajuster les comptes en augmentant de 15 000 € l'article 2051 pour la compétence « 020-200 ADS » et de financer cette nouvelle dépense par 11 000 € de subvention de l'Etat et par un virement de la section de fonctionnement supplémentaire de 4 000 € prélevé sur l'excédent prévisionnel

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, après en avoir délibéré

APPROUVE la Décision modificative suivante à intervenir sur le budget général :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 023 + 4 000.00 €

TOTAL : + 4 000.00 €

Recettes :

TOTAL : 0.00 €

Section d'investissement :

Dépenses :

Chapitre 020 : + 15 000.00 €

TOTAL : 15 000.00 €

Recettes :

Chapitre 021 + 4 000.00 €

Chapitre 13 + 11 000.00 €

TOTAL : 15 000.00 €

Décision adoptée à l'unanimité

SCOT - PLUI - Plan Climat Air Energie Territorialisé - Transition Ecologique - Transport

Rapporteur(e) : Christelle RUYSSCHAERT

**Transport
120 - 2021****Plan de financement d'investissement dans le programme
prévisionnel pluriannuel du Parc Naturel Régional des Baronnies
Provençales**

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- de valider le plan de financement ci-dessous dans le cadre du contrat de Parc 2019-2021 Baronnies provençales

DEPENSES	MONTANT (en €)	RECETTES	%	MONTANT (en €)
Achat de 19 vélos à assistance électrique	48 109,00	Région Auvergne-Rhône-Alpes (contrat de Parc 2019-2021 Baronnies provençales)	60%	54 036,60
Achat de 8 abris vélo sécurisés type Bul'box ou équivalent avec la pose de la fourniture	41 952,00	Autofinancement CCBDP	40%	36 024,40
TOTAL HT	90 061,00		100 %	90 061,00
TVA	18 011,00			18 011,00
TOTAL TTC	108 072,00		100 %	108 072,00

Par ailleurs, les dépenses seront réalisées en fonction du contexte en coûts d'étude avec le schéma directeur cyclable, l'affectation définitif des financements pouvant évoluer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de d'approuver ce plan de financement dans le cadre contrat de Parc 2019-2021 Baronnies Provençales,

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à la Majorité (dont 3 Oppositions A. FAREL – N. RANCON- J. FERNANDES)

SCOT - PLUI - Plan Climat Air Energie Territorialisé - Transition Ecologique - Transport

Rapporteur(e) : Christelle RUYSSCHAERT

Transport

121 - 2021

Convention de délégation de compétence pour l'organisation des services de mobilités actives sur le territoire de la communauté de communes des Baronnie en Drôme provençale

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- de valider cette convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes relative à l'organisation déléguée de services et d'actions portant sur les mobilités actives, pour une durée qui s'achèvera au 31 décembre 2026. Elle sera reconductible sous couvert de la validité d'une convention de coopération.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de d'approuver la convention de délégation avec la Région Auvergne Rhône Alpes relative à l'organisation déléguée des services et actions sur les mobilités actives,

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à la majorité

SCOT - PLUI - Plan Climat Air Energie Territorialisé - Transition Ecologique - Transport

Rapporteur(e) : Christelle RUYSSCHAERT

Transition Ecologique

122 - 2021 Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires

Il est donc proposé au conseil communautaire de s'engager auprès de l'ADEME dans le programme TACCT pendant 2 ans.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE LA démarche TACCT pour un accompagnement d'un prestataire extérieur financé par l'ADEME

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à la majorité (1 Opposition)

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur(e) : Jean-Jacques MONPEYSEN

ZAE

123 - 2021

ZAE du grand Tilleul : Acquisition et cession du lot 11

19 :20 Départ de M. CAHN

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le principe d'un d'achat indissociable à la vente ;

AUTORISE le Président à signer l'achat du lot 11 à la Commune de Nyons aux conditions exposées ci-dessus pour un montant de 97 470€ HT ;

AUTORISE le Président à signer la vente du lot 11 au profit de Monsieur Grégoire POMIER ou à toute personne morale pouvant s'y substituer. Cette cession est fixée au montant de 97 470 HT (116 964 € TTC) ;

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs en relation avec l'objet de la délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur(e) : Jean-Jacques MONPEYSEN

Economie
124 – 2021

Exonération 2022 pour les commerces situés en Zone de revitalisation des commerces en milieu rural (ZORCOMIR)

Il est donc proposé au conseil communautaire d'exonérer partiellement ces entreprises concernées par ce dispositif à hauteur de 50 % de CFE, CVAE et de TFPB pour l'année 2022. Pour rappel, la délibération doit être prise avant le 1^{er} octobre 2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE l'instauration d'une exonération partielle de CFE, CVAE et TFPB pour les entreprises éligibles à la ZORCOMIR pour l'année 2022

FIXE le taux d'exonération partielle à hauteur de 50 % pour la CFE, CVAE et TFPB

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à la Majorité (1 Opposition)

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur(e) : Jean-Jacques MONPEYSEN

Economie
125 - 2021

Aide à l'immobilier d'entreprises : salaison de l'Ouvèze

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE une subvention de 1 800 € à la Salaison de l'Ouvèze (SCI Boutinaud) pour la réalisation de l'opération immobilière et le recrutement de 3 emplois en CDI,

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur(e) : Jean-Jacques MONPEYSSEN

Economie

126 - 2021

Aide à l'immobilier d'entreprises : Brasserie des tilleuls

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE une subvention de 3 000 € à la Brasserie des tilleuls (SCI LDL) pour la réalisation de l'opération immobilière et le recrutement de 5 emplois supplémentaires en CDI,

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Développement touristique - Drôme Provençale

Rapporteur(e) : Sébastien BERNARD

Tourisme

127 - 2021

Adhésion à la Fédération des Villes Françaises Oléicoles (FEVIFO)

M. CARRERE Président de la Fédération – Mrs BERNARD et RICHARD membres di Conseil d'administration ne prennent pas part au vote .

Il est donc proposé au conseil communautaire de valider l'adhésion de la Communauté de communes à la Fédération des Villes Françaises Oléicoles à compter de 2021.

Il est donc proposé au conseil communautaire de valider l'adhésion de la Communauté de communes à la Fédération des Villes Françaises Oléicoles à compter de 2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE l'adhésion de la Communauté de communes des Baronniees en Drôme Provençale à la Fédération des Villes Françaises Oléicoles à compter de 2021

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Gestion et traitement des déchets - Aire d'accueil des gens du voyage

Rapporteur(e) : Christian CORNILLAC

Aire d'accueil des gens du voyage

128 - 2021

Convention de gestion de l'Aire d'Accueil des gens du voyage

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président :

- A signer la convention de gestion permettant la Communauté de communes de confier la gestion de l'AGV à la Commune de Nyons
- A procéder aux remboursements des frais engagés dans le cadre de la gestion de l'Aire des gens du voyage de Nyons à la commune de Nyons

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de gestion de l'AGV avec la commune de Nyons

AUTORISE M. le Président à signer ladite convention pour une durée d'un an

DIT que les crédits nécessaires à la prise en charge de ces dépenses sont inscrits au budget

Décision adoptée à l'unanimité

Rajout à l'ordre du jour :

Délibération 129_2021 : GEMAPI Modifications Statutaires **Unanimité**

GEMAPI - Irrigation

Rapporteur : Olivier SALIN

GEMAPI

129 - 2021 Syndicat mixte de gestion intercommunautaire du Buëch et de ses affluents : Approbation des modifications statutaires

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de transférer la compétence GEMAPI au SMIGIBA telle que définie ci-dessus (alinéas 1 ;2 ;5 ;8 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement

DECIDE de transférer les compétences complémentaires à la compétence GEMAPI telle que définie ci-dessus (alinéas 7 ;11 ;12 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement)

ADOpte les modifications des statuts du SMIGIBA, proposées et votées par l'assemblée du SMIGIBA le 07 juillet 2021,

Décision adoptée à l'unanimité

Politique territoriale Petite Enfance - Social

Rapporteur(e) : Pascale ROCHAS

Social

130- 2021 Convention de passage Hôpital de Buis/CCBDP – Autorisant les élèves à accéder au Gymnase intercommunal par une passerelle traversant l'enceinte de l'hôpital local.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de valider la convention de partenariat avec l'Hôpital Local de Buis les Baronnies

PRECISE que l'autorisation d'accès est accordée à titre gratuit

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Politique territoriale Petite Enfance - Social

Rapporteur(e) : Pascale ROCHAS

Petite Enfance

131 -2021

Demande Subvention construction d'un équipement

Etablissement d'Accueil du Jeune enfant à Buis les Baronnies

Il est expliqué à l'assemblée que pour mener à bien ce projet plusieurs financeurs ont été identifiés. Le plan de financement est ainsi proposé :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux	900 000.00 €	ETAT DETR (Maxi)	125 000.00 €
Imprévus et Aléas	30 000.00 €	ETAT DSIL (Maxi)	125 000.00 €
Prestation Etudes Contrôles....	186 000.00 €	CD 26 (20% Hors acquisition)	279 200.00 €
Mobilier Petite Enfance	100 000.00 €	CAF Drôme	495 000.00 €
Approche environnementale de qualité	180 000.00 €		
TOTAL DEPENSES HT (Hors acquisition Terrain)	1 396 000.00 €	CAR Région (sur enveloppe CCBDP)	200 000.00 €
TVA 20 %	279 200.00 €	FCTVA (1 316 000 € X 16,404 %)	229 000.00 €
Terrain	144 100.00 €	Emprunt CCBDP	336 100.00 €
TOTAL DEPENSES TTC	1 819 300.00 €	TOTAL RECETTES TTC	1 819 300.00 €

Il est donc proposé au conseil communautaire de valider le plan de financement de construction de la crèche à Buis les Baronnies et de solliciter les financeurs potentiels pour accompagner ce projet

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

DECIDE de valider le plan de financement ci-dessus et de solliciter les partenaires pour cofinancer ce projet.

AUTORISE le Président à lancer la consultation et à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Enfance Jeunesse - Prévention Spécialisée

Rapporteur : Éric RICHARD

Animation Territoriale

132 - 2021 Attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association Frénésie pour la 4^{ème} édition du Local Musique Festival à Mirabel-Aux-Baronnies.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

DECIDE l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association
AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Enfance Jeunesse - Prévention Spécialisée

Rapporteur(e) : Eric RICHARD

Jeunesse

133 - 2021 Signature d'une convention avec le Collège Henri Barbusse encadrant l'intervention de l'équipe du Service d'Accompagnement Socio-éducatif

M. Éric RICHARD propose à l'assemblée de se prononcer sur la mise en place de la convention d'encadrement de l'équipe du Service d'Accompagnement Socio-éducatif avec le collège Henri Barbusse à Buis-Les-Baronnies.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer une convention de partenariat avec le Collège Henri Barbusse afin d'encadrer l'intervention de l'équipe du Service d'Accompagnement Socio-éducatif

Décision adoptée à l'unanimité

Enfance Jeunesse - Prévention Spécialisée

Rapporteur(e) : Eric RICHARD

Jeunesse
134 - 2021

Signatures des conventions avec la Cité Scolaire Barjavel – Roumanille (collège et lycée) de Nyons et le collège Henri Barbusse de Buis-Les-Baronnies, relatives à l'intervention de l'équipe du Service d'Accompagnement Socio-éducatif

M. Éric RICHARD propose à l'assemblée de se prononcer sur la mise en place de la convention d'encadrement de l'équipe du Service d'Accompagnement Socio-éducatif avec la cité scolaire Barjavel –Roumanille.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer les conventions de partenariat avec la Cité Scolaire Barjavel-Roumanille (collège, et lycée) et le collège de Buis-Les Baronnies, qui définit le cadre de l'intervention de l'équipe du Service d'Accompagnement Socio- éducatif.

Décision adoptée à l'unanimité

Enfance – Jeunesse – Animation Territoriale

Rapporteur : Éric RICHARD

Jeunesse
135 - 2021

Détermination du montant de la participation financière maximum de la CCBDP versée à l'Espace Social et Culturel du Diois pour le fonctionnement de l'ALSH de la Vallée de l'Oule au titre de l'année 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

DECIDE l'attribution d'une subvention de **8 038.50 €** à l'association
AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Affiché le : 04/10/2021



Le Président
Thierry DAYRE

Conformément aux articles L.2122-25 et R. 2121-10 du CGCT ces actes sont consultables au sein du recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale ou sur le site de la Communauté de communes à la rubrique « Elus- documentation divers – Conseils communautaires »